

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [jeremie savard](#)

<https://www.cadre21.org/membres/5951b3d7fc7cfed22e5af5b3>

Date d'obtention : 2025-06-06 01:52:05

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode Sexto propose une approche claire, structurée et bienveillante pour intervenir en contexte d'exposition potentielle ou avérée à des contenus à caractère sexuel explicite sur le Web. Je retiens particulièrement l'importance de réagir sans jugement, d'accueillir la parole des élèves avec ouverture, et de distinguer les rôles professionnels (intervenant scolaire, enquêteur, parent, etc.). Sexto m'a permis de mieux comprendre les balises légales, les obligations de signalement, ainsi que les façons d'instaurer un climat de confiance lors d'une intervention délicate.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va me permettre d'intervenir avec plus de sécurité professionnelle et de clarté d'action. Je serai désormais plus à l'aise pour aborder les situations de sextage, en sachant comment protéger les droits de l'élève tout en assurant sa sécurité. Je vais également mieux structurer mes interventions selon les étapes proposées dans le protocole Sexto (observer, accueillir, évaluer, référer), ce qui me permettra de réagir de manière proportionnée, sans dramatiser ni minimiser les faits.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais porter une attention particulière à ne pas culpabiliser l'élève, à écouter sans porter de jugement, et à ne pas saisir ou manipuler le téléphone sans autorisation, afin de respecter les droits numériques et la légalité. J'aurai aussi une vigilance accrue envers le niveau de détresse de l'élève, pour pouvoir référer adéquatement aux ressources psychosociales ou signaler au DPJ, si nécessaire. Je vais m'assurer de conserver une trace écrite factuelle de mes observations et actions, dans une optique de protection professionnelle et de suivi rigoureux.